

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : Approbation du périmètre du Pays d'Art et d'Histoire

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire

Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer

Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard

Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

M. le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château adhère au Syndicat mixte des Pays de du Forez. Ce dernier bénéficie du label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH), octroyé par le ministère de la Culture, depuis 1998, suivant les termes d'une convention décennale entre le territoire labellisé et l'Etat. Cette convention est en cours de renégociation, car la précédente est arrivée à terme en juin 2016. Aussi, afin de reconduire cette convention, qui devra être présentée à l'automne 2016 au ministère, et pour lequel le conseil syndical des Pays du Forez a émis un avis favorable, chacun de ses EPCI membres doit se positionner clairement sur sa volonté de rester dans le périmètre du PAH forézien et sur son engagement dans le programme d'animation. M. le Président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le projet décennal du Pays d'Art et d'Histoire, ainsi que son nouveau périmètre, dont les communes de St Nizier de Fornas, Rozier Côtes d'Aurec, Aboën et St Maurice en Gourgois, ne font plus partis.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,
Le 7 novembre 2016,

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016